DONNÉES ÉLECTRIQUES : UN GUIDE SUR LES OUTILS DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES

A titre obligatoire ou facultatif, les intercommunalités disposent de la compétence «soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie» (CGCT : Code Général des Collectivités territoriales).

Rédigé par **ADEME** le 15/10/2020



En partenariat avec Enedis, l'AdCF publie un guide pour les aider dans cet exercice : «Comprendre et exploiter les données électriques – Guide à l'usage des intercommunalités». La loi a facilité l'accès aux données énergétiques ; mais de quelles données parle-t-on ? Et pour en faire quoi ?

Ce nouveau guide illustre la grande variété de ces données (strate et fréquence de la mesure) et présente leurs modalités d'accès (conditions, calendrier de mise à disposition, etc.).

L'intercommunalité planificatrice verra dans ces données de quoi nourrir son « profil énergétique » pour bâtir ses PCAET et PLUi. Elle y décèlera les opportunités de synergies à favoriser entre les acteurs de son territoire.

L'intercommunalité compétente en matière de logement et/ou d'action sociale s'en saisira pour mieux cibler les quartiers d'habitat (sans aller jusqu'à la maille « foyer », rappelons-le) dans lesquels se posent sans doute des problèmes de précarité énergétique (outil Precariter, d'Enedis).

La maîtrise des données énergétiques constitue également un facteur clé de réussite des projets de production locale d'énergie en autoconsommation dans lesquels l'intercommunalité voudra s'engager.

Enfin, l'intercommunalité gestionnaire pourra travailler plus objectivement sur la performance énergétique de ses propres bâtiments. Pour ses usages interne et externe, elle saura tirer davantage parti du caractère toujours plus intelligent des réseaux (smart grids) pour optimiser ses consommations.

Plus d'infos: https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=5427&num_thematique=